

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
**NEAUFLES-ST-MARTIN**  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE**  
N°49

CIRCULATION INTERDITE TEMPORAIRE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de l'entreprise SCOPELEC au niveau du 5 rue Franquette à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, entre le 18 janvier 2021 et le 14 février 2021 durant une journée. Les travaux seront effectués par l'entreprise SCOPELEC VAL DE REUIL, Voie Babeurre 27100 VAL DE REUIL

**ARRETONS**

Article 1er : L'entreprise est autorisée à interdire la circulation de la rue Franquette entre le 18 janvier 2021 et le 14 février 2021 durant une journée.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- l'entreprise SCOPELEC VAL DE REUIL, Voie Babeurre 27100 VAL DE REUIL

Fait à Neaufles Saint Martin, le 15 décembre 2020

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

